

MISE EN PLACE EN 4 ÉTAPES

1

PRESCRIPTION

Prescription de la prestation de soins d'accompagnement et de réhabilitation par le médecin traitant ou le médecin spécialiste.

2

RENDEZ VOUS AVEC L'ERGOTHEPEUTE

Prise de contact avec l'ESA et évaluation des besoins à domicile par l'ergothérapeute.

3

MISE EN PLACE DE LA PRESTATION

Mise en place du plan de soins individualisé en coordination avec le patient, ses aidants et les autres professionnels du domicile.

4

BILAN DES INTERVENTIONS

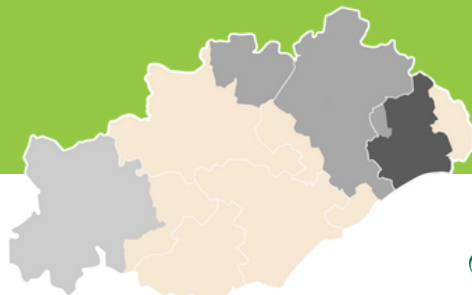
Bilan des interventions en concertation avec le patient et les aidants.

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

04 99 74 37 21

esa@presenceverteservices.fr

www.presenceverteservices.fr



RÈGLEMENTS : Prélèvement, chèque et CÉSU pré-financé.

Agrément SAP/781622782 délivré par la DIRECCTE Languedoc Roussillon, unité territoriale de l'Hérault



PRÉSENCE VERTE SERVICES

Sous le signe de la confiance

Ne pas jeter sur la voie publique

IMPACT - Conception : Service Communication Présence Verte Services - Photos : iStock ou Présence Verte Services



SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE ÉQUIPES SPÉCIALISÉES AUTONOMIE

Cette prestation de soins d'accompagnement et de réhabilitation favorise le maintien à domicile et l'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.



98%

DES PERSONNES RESSENTENT UN IMPACT POSITIF AU QUOTIDIEN !



UNE APPROCHE NON MÉDICAMENTEUSE

Une prestation à domicile pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et leurs aidants.

Des ergothérapeutes évaluent les besoins, mettent en place un projet personnalisé de soins. Les Assistants de Soins en Gérontologie interviennent à domicile selon les consignes de l'ergothérapeute et un bilan est réalisé à la fin de la prise en soin.

Les 3 Équipes Spécialisées Autonomie de Présence Verte Services couvrent la moitié du département de l'Hérault.



L'OBJECTIFS DE CES INTERVENTIONS

- Maintenir et/ou optimiser l'autonomie de la personne dans la réalisation des activités de la vie quotidienne,
- Accompagner les proches aidants,
- Prévenir le risque de chute,
- Accompagner la mise en place de relais pour maintenir notre action dans le temps.



BÉNÉFICES POUR LE PATIENT

Le patient peut rester à domicile dans les meilleures conditions de sécurité grâce aux outils mis en place selon sa situation. Des conseils en aides techniques peuvent lui être prodigués.



BÉNÉFICES POUR L'AIDANT

L'aidant bénéficie de conseils et d'informations pour mieux comprendre la maladie ainsi que sur les solutions de répit dont il peut disposer pour éviter l'épuisement.



PRISE EN CHARGE

Cet accompagnement est prescrit par un médecin traitant ou un médecin spécialiste à raison de 12 à 15 séances d'une heure réparties sur un trimestre. La prescription est renouvelable tous les ans et prise en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie.